

Communiqué de presse

Le 31/07/2024

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CUBZAGUAIS LANCE UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

Vous avez un projet de rénovation de votre logement ?

Vous souhaitez entreprendre des travaux d'économie d'énergie ?

Vous envisagez des travaux d'adaptation pour rester dans votre domicile en toute autonomie ?

Vous êtes propriétaires d'un logement vacant ?

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) lancée par la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais (GC) peut vous aider à améliorer le confort de votre logement, réduire les factures d'énergie, faciliter votre autonomie à votre domicile ou relouer votre bien en toute sécurité.

Dans le cadre de cette opération, vous pouvez bénéficier **d'aides financières** et d'un **accompagnement gratuit et personnalisé** pour les travaux de réhabilitation des logements dégradés, de rénovation énergétique, d'adaptation (au vieillissement, au handicap), de ravalement des façades, de réfection des devantures commerciales et de remise sur le marché des logements vacants (avec ou sans rénovation) situés en centres-bourgs.

L'OPAH-RU, c'est quoi ?

L'OPAH-RU est un programme d'**accompagnement à la réhabilitation du parc de logements privés**. Avec un volet « renouvellement urbain », cette opération a en particulier pour but de requalifier le patrimoine bâti ancien et d'améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie en centre-bourg.

Les **centres-bourgs de Saint-André-de-Cubzac et Bourg-sur-Gironde** sont concernés par cette opération. *Les périmètres détaillés sont précisés sur le site internet <https://www.grand-cubzaguais.fr/>*

Elle est mise en place en partenariat avec l'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**, le **Département de la Gironde**, la **commune de Saint-André-de-Cubzac**, la commune de **Bourg-sur-Gironde**, la CAF et PROCIVIS.

L'opération a pour objectif la réhabilitation de 160 logements sur 5 ans, de 2024 à 2029.

Pour qui ?

- ➔ Les **propriétaires occupants**, sous conditions de ressources.
- ➔ Les **propriétaires bailleurs** sans condition de ressources
- ➔ Les **propriétaires de locaux commerciaux** ou locaux d'activité

Pour quels travaux et dans quel but ?



Réaliser des économies d'énergie, en effectuant des travaux d'isolation, de menuiseries, de chauffage, de ventilation...



Favoriser le maintien à domicile, en adaptant les logements pour faire face aux difficultés d'accessibilité des personnes âgées et aux personnes en situation de handicap



Assurer un meilleur confort de vie, en favorisant la réalisation de travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé



Développer l'offre de logements locatifs privés, en aidant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur patrimoine, et à remettre en location des logements vacants.



Améliorer le cadre de vie en centre-bourg, en aidant les propriétaires à rénover les façades et les devantures commerciales (*sur un périmètre restreint*).

Attention : Les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention de l'accord de subvention.

Sous quelles conditions ?

- Le logement a plus de 15 ans et se situe dans le périmètre
- Le propriétaire occupant habite dans le logement pendant 3 ans minimum après les travaux
- Le propriétaire bailleur souhaite louer le logement pendant 6 ans minimum
- Les travaux d'énergie comportent au moins 2 gestes d'isolation et permettent un saut de 2 classes énergétiques
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment (certifiés RGE pour les travaux de rénovation énergétique)

Cette liste est non exhaustive. Tout projet ayant ses spécificités, vous pouvez contacter SOLIHA pour vérifier votre éligibilité : 05 56 33 88 94

Un accompagnement gratuit et personnalisé

Pour mener à bien ce programme, la Communauté de Communes a confié l'animation de l'OPAH-RU à **SOLIHA**, qui a pour mission d'**accompagner les propriétaires pour élaborer leur demande de subvention**, des premiers renseignements sur les travaux éligibles jusqu'à leur complète réalisation et le solde des demandes de financement. SOLIHA est agréé « Mon Accompagnateur Rénov ».

Les propriétaires peuvent ainsi bénéficier gratuitement d'un appui administratif et de conseils techniques personnalisés. Cet accompagnement est financé par la CC Grand Cubzaguais et ses partenaires.

Comment être accompagné ?

→ Rencontrez SOLIHA lors des **permanences avec ou sans rendez-vous**, tous les mois en alternance à Bourg-sur-Gironde (1er mardi du mois) et Saint-André-de-Cubzac (3e jeudi du mois) :

BOURG-SUR-GIRONDE 10h-12h <i>Mairie</i>	ST-ANDRE-DE-CUBZAC 10h-12h <i>Bureau projet (salle de la mairie)</i>
03/09/2024	17/10/2024
05/11/2024	19/12/2024
07/01/2025	20/02/2025
04/03/2025	17/04/2025
06/05/2025	19/06/2025

→ Contactez SOLIHA : **05 56 33 88 94** / info.gironde@solihha.fr

